



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 27 1981

Distr.
GENERALE

A/C.5/36/6
21 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Création d'un groupe des systèmes d'information au Département
des affaires économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

RESUME

Le présent rapport, établi en application de la section XIII de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, rend compte des activités du Groupe des systèmes d'information créé au Département des affaires économiques et sociales internationales pour constituer et gérer le Système d'information pour le développement, et renseigne sur l'essor de ce système, de façon que l'Assemblée générale puisse décider à sa trente-sixième session s'il y a lieu de maintenir celui-ci et, dans l'affirmative, en établir le mode de financement).

Le Système d'information pour le développement est un système informatisé qui permet d'accéder aux rapports et aux études non publiés établis par les soins ou pour le compte du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. En 1981, les services du Groupe ont été très demandés (rappel direct de la documentation en mémoire, fourniture de copies des documents inclus dans le fichier de référence et publication régulière de condensés intitulés "Development Information Abstracts").

On trouvera dans le présent rapport un bref historique de la création du Groupe et du Système d'information pour le développement, un aperçu de l'activité du Groupe en 1981, l'indication de la place qu'il occupe dans un réseau d'informations analogues et un tour d'horizon des activités qui pourraient être entreprises en 1982-1983 si l'Assemblée générale décidait de maintenir le Système. Une estimation des dépenses du Groupe pendant l'exercice 1980-1981 et les prévisions de dépenses pour 1982-1983 sont également présentées. Enfin, on a analysé l'utilisation qui a été faite des services du Groupe en 1981, en indiquant notamment dans quelle proportion la demande a porté sur des informations qu'il n'est pas facile de trouver ailleurs.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragrapbes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| SIGLES ET ACRONYMES | | 3 |
| INTRODUCTION | 1 - 4 | 4 |
| I. HISTORIQUE | 5 - 11 | 5 |
| II. DESCRIPTION DU GROUPE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU SYSTEME D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT | 12 - 21 | 7 |
| III. ACTIVITES ENTREPRISES EN 1981 | 22 - 33 | 10 |
| A. Rassemblement et mise sur ordinateur de documents émanant du Département des affaires économiques et sociales inter- nationales et du Département de la coopération technique pour le développement | 23 - 25 | 10 |
| B. Development Information Abstracts | 26 | 11 |
| C. Extraction directe des informations mises en mémoire .. | 27 - 28 | 11 |
| D. Fourniture de copies de documents | 29 - 30 | 11 |
| E. Bibliographie sur les établissements humains | 31 - 32 | 12 |
| F. Rétroinformations fournies par les usagers en vue de l'évaluation du Système par le Bureau interorganisations | 33 | 12 |
| IV. COORDINATION AVEC D'AUTRES SYSTEMES D'INFORMATION | 34 - 52 | 13 |
| A. Commissions économiques régionales | 38 - 48 | 14 |
| 1. Système panafricain de documentation et d'infor- mation (PADIS) | 39 - 41 | 14 |
| 2. Réunion technique d'experts pour le choix d'une base commune d'indexage | 42 - 48 | 14 |
| B. Système international d'information démographique (POPIII) | 49 | 15 |
| C. Bureau interorganisations | 50 | 16 |
| D. Bibliothèque Dag Hammarskjöld | 51 | 16 |
| E. Centre international de calcul (CIC) | 52 | 16 |
| V. ACTIVITES ENVISAGEES POUR 1982-1983 | 53 - 55 | 17 |
| A. Système d'information pour le développement | 54 | 17 |
| B. Coordination avec d'autres systèmes d'information | 55 | 17 |
| VI. COUTS ESTIMATIFS | 56 - 58 | 19 |
| Estimations des dépenses de 1980-1981 | 56 - 57 | 19 |
| Dépenses à prévoir pour 1982-1983 | 58 | 21 |
| VII. CONCLUSIONS | 59 - 60 | 22 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------|--|
| AGRIS | Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (FAO) |
| CCI | Corps commun d'inspection |
| CCQAB | Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba) |
| CEPAL | Commission économique pour l'Amérique latine (Santiago) |
| CESAP | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) |
| CIC | Centre international de calcul (Genève) |
| CPC | Comité du programme et de la coordination |
| CRDI | Centre canadien de recherches pour le développement international (Ottawa) |
| DEVISIS | Système international d'information scientifique pour le développement |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (New York) |
| MINISIS | Ensemble de programmes pour mini-ordinateurs mis au point par le Centre international de recherches sur le développement |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIT | Organisation internationale du Travail (Genève) |
| PADIS | Système panafricain de documentation et d'informatique (CEA) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement (New York) |
| POPINS | Système international d'information démographique (ONU) |
| SIBONU | Système d'information bibliographique de l'ONU |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris) |
| UNISIST | Système mondial d'information scientifique et technologique (UNESCO) |

INTRODUCTION

1. Dans le cadre de ses programmes pour le développement économique et social, l'ONU produit une abondante documentation de fond non publiée (rapports, études et documents divers). Par exemple, les rapports de mission établis pendant l'exécution d'un projet peuvent renfermer des données qui n'apparaîtront pas nécessairement dans le rapport final sur ce projet, et les documents destinés à des séminaires ou ou réunions d'étude ne sont pas non plus publiés.

2. Etant donné la nature de cette documentation, il est souvent difficile à ceux qui en ont besoin de se la procurer. C'est pourquoi on a créé un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales, groupe qui a pour mission de connaître l'existence de cette information et de la rendre plus aisément accessible.

3. Le Groupe a mis sur pied un système informatisé permettant de stocker, rechercher et diffuser les données. Ce système, appelé Système d'information pour le développement, utilise un mini-ordinateur installé sur place, exploité à l'aide du logiciel MINISIS, ensemble de programmes qui est gratuitement mis à la disposition de l'ONU par le Centre international de recherches sur le développement d'Ottawa, qui l'a élaboré.

4. Le Système d'information pour le développement doit avant tout permettre d'utiliser au mieux les fonds que l'ONU consacre à des projets de recherche et de coopération technique, cela en facilitant l'accès à la vaste somme d'informations recueillies sur les opérations déjà réalisées, de façon que l'on puisse poursuivre ou entreprendre d'autres activités en s'appuyant sur l'expérience acquise, au lieu de reprendre à chaque fois un chemin déjà maintes fois parcouru.

I. HISTORIQUE

5. La création du Groupe des systèmes d'information a été proposée pour la première fois par le Secrétaire général lors de la seizième session du Comité du programme et de la coordination (CPC), en 1976, après qu'une étude de prérealisation présentée aux responsables du Département des affaires économiques et sociales ait appelé l'attention sur l'abondance de documents non publiés que possédait le Département et sur l'intérêt que l'on aurait à ouvrir l'accès à ces matériaux.

6. L'Assemblée générale, après avoir été informée à sa trente-deuxième session de la façon dont on prévoyait de faire fonctionner le Groupe 1/, en a autorisé la création à titre expérimental par sa résolution 32/212 (sect. V), priant le Secrétaire général de lui rendre compte à sa trente-troisième session des progrès réalisés, afin qu'elle puisse décider s'il y avait lieu ou non de s'engager dans la voie de l'informatisation. Le Groupe devait être financé pendant l'exercice 1978-1979 au moyen de fonds extra-budgétaires.

7. L'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général 2/ à sa trente-troisième session. A la section II de sa résolution 33/116 A, elle a autorisé l'usage de l'ordinateur pour l'exécution des travaux du Groupe en 1979 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa trente-quatrième session des résultats des deux années d'opération, en tenant compte des conclusions et recommandations du Comité du CPC, du Corps commun d'inspection (CCI) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

8. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée a examiné les rapports du Secrétaire général 3/, du CCQAB 4/ et du CCI 5/, et elle a décidé par sa résolution 34/233 (sect. I) de prolonger d'un an, sous réserve du versement de contributions volontaires supplémentaires, l'opération pilote concernant le Système d'information pour le développement constitué par le Groupe. La résolution demandait en outre de surveiller l'utilisation du système et de faire étudier celui-ci, pour observations, par le Bureau interorganisations pour les systèmes informatiques et activités connexes.

9. Comme il est indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général 6/ sur la création du Groupe, le Bureau interorganisations n'a pas été en mesure d'effectuer en 1980 l'étude du Système d'information pour le développement qui lui avait été

1/ A/C.5/31/69 et A/C.5/32/47.

2/ A/C.5/33/4.

3/ A/C.5/34/5.

4/ A/34/7/Add.2.

5/ JIU/REP/79/12.

6/ A/C.5/35/32 et Corr.1.

demandée. Le Secrétaire général a donc invité l'UNESCO à procéder, à l'intention de l'Assemblée générale, à une évaluation indépendante du Système.

10. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général 6/, le rapport d'évaluation de l'UNESCO, et le rapport établi par le CCQAB 7/ au sujet de la création au Département des affaires économiques et sociales internationales d'un groupe des systèmes d'information, et elle a décidé, par sa résolution 35/217 (sect. XIII), que les traitements et dépenses communes de personnel relatifs au personnel de base du Système d'information pour le développement mis sur pied par le Groupe, soit deux administrateurs (un P-4 et un P-2) et deux agents des services généraux (un G-5 et un G-3), seraient imputés temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, que les frais d'exploitation et d'entretien seraient couverts par des fonds extra-budgétaires, que le Système ferait l'objet d'une évaluation externe continue et qu'un rapport à ce sujet serait distribué aux délégations en temps voulu pour permettre à l'Assemblée de se prononcer, lors de sa trente-sixième session, sur le maintien éventuel et les méthodes de financement du Groupe.

11. Le Bureau interorganisations a accepté d'effectuer en 1981 une étude qui permettrait d'évaluer plus à fond le Système, et son rapport a été communiqué à l'Assemblée générale.

7/ A/35/7/Add.9.

II. DESCRIPTION DU GROUPE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU
SYSTEME D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT

12. Les dispositions qui ont été prises pour établir le Groupe des systèmes d'information et l'organisation du Système d'information pour le développement ont été exposées en détail aux paragraphes 12 à 29 du document A/C.5/35/32. On trouvera maintenant ci-après une description du Groupe et du Système dans leur état actuel.

13. Le Groupe emploie quatre personnes, deux administrateurs et deux agents des services généraux. Leur travail consiste à tenir le Système informatisé d'information pour le développement à jour et à fournir divers services aux usagers du Système. On peut résumer les activités du Groupe de la façon suivante :

- a) Rassemblement et sélection des documents à intégrer dans le Système;
- b) Traitement des documents et enregistrement des indications bibliographiques depuis un terminal à accès direct;
- c) Préparation et diffusion de six numéros par an de la publication intitulée Development Information Abstracts, avec l'information qui permet aux usagers de se tenir au courant de l'évolution de la base de données;
- d) Extraction de données à la demande, depuis un terminal exploité en direct;
- e) Fourniture de copies de documents aux usagers qui en font la demande.

14. La sélection des documents se fait d'après les critères suivants :

- a) Les documents ne doivent pas avoir été publiés, de sorte que le travail du Groupe complète sans le recouvrir celui de la bibliothèque Dag Hammarskjöld qui, elle, rassemble et diffuse la documentation publiée;
- b) La documentation doit être de nature à intéresser les fonctionnaires et consultants des Nations Unies qui s'occupent de questions techniques, de même que les organismes des Nations Unies, les Etats Membres et les organismes qui s'occupent activement de développement économique et social;
- c) En règle générale, ne sont retenus que des documents ne remontant pas à plus de 10 ans.

15. Le Groupe reçoit de la documentation de diverses unités administratives du Département des affaires économiques et sociales internationales (Division de la population, Bureau de statistique, Service de l'économie et de la technologie des océans, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires), ainsi que du Centre pour les établissements humains et de deux services du Département de la coopération technique pour le développement (section des rapports et Division des ressources naturelles et de l'énergie). Les documents, une fois que l'information qu'ils renferment a été enregistrée, sont renvoyés à l'unité dont ils émanent.

16. L'information est traitée selon les règles internationales de la bibliographie. La présentation obéit aux directives du Manuel de références de l'UNISIST pour les descriptions bibliographiques exploitables par ordinateur, et les éléments d'information enregistrés dans chacun des articles sont ceux qu'utilisent les organismes participant au DEVSIS 8/. Le principal élément mis en mémoire pour la recherche des données est la série de descripteurs par matière du Macrothesaurus pour le traitement de l'information relative au développement économique et social, (deuxième édition), publié par l'OCDE en 1978. Ce Macrothesaurus est utilisé par de nombreux organismes des Nations Unies (CEPAL, CEA, CESAP, OIT, PNUD, UNESCO), et par des centaines de systèmes d'information, bibliothèques et centres de documentation nationaux.

17. Le traitement des données se fait à l'aide d'un mini-ordinateur installé sur place. Cet équipement a été mis en place en juillet 1980; on avait envisagé diverses options possibles - utilisation d'un ordinateur en temps partagé, prêt-bail ou achat pur et simple de matériel. L'utilisation d'un ordinateur en temps partagé ayant été jugée trop coûteuse et le Groupe ne pouvant pas prendre d'engagements au-delà de la fin de 1980, il a été décidé que la formule la plus efficace et la plus économique consistait à louer le matériel en se réservant la possibilité soit de résilier le contrat, soit d'acheter.

18. Pour le logiciel, on se sert du MINISIS, système de gestion des bases de données élaboré par le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI) d'Ottawa et mis gracieusement à la disposition de l'ONU. Le MINISIS est utilisé par un nombre croissant d'organismes, notamment l'OIT, la CEA et des organismes nationaux, notamment au Canada, en Chine, en Corée, en Malaisie, au Maroc, aux Pays-Bas, en Roumanie, à Singapour, en Tunisie, en URSS et au Zaïre. La Ligue arabe, de son côté, s'est déclarée vivement intéressée par le MINISIS et elle travaille activement avec le concours du CRDI pour adapter ce système à la langue arabe. Le MINISIS est compatible avec le logiciel ISIS qu'utilisent l'UNESCO, la CEPAL et le Centre international de calcul (CIC) de Genève.

19. Tous les deux mois, on opère une sélection parmi les informations nouvellement introduites dans la base de données du Système d'information pour le développement, sélection qui paraît dans la publication Development Information Abstracts. Les opérations informatiques de tri et d'indexage et d'impression de l'épreuve originale qui servira à la reproduction se font à l'aide du mini-ordinateur du Groupe et du logiciel MINISIS. Chaque numéro de Development Information Abstracts présente de 100 à 150 rubriques et comporte un index par matière en trois langues (anglais, espagnol et français), établi automatiquement à partir du Macrothesaurus informatisé en trois langues, ainsi qu'un index géographique, un index par auteur et un index des organismes. Cette publication est envoyée gratuitement aux 600 organismes qui ont demandé à la recevoir.

8/ Système international d'information scientifique pour le développement, actuellement géré par le Centre international de recherches pour le développement d'Ottawa et recevant des apports de sept organismes nationaux.

20. Le Système d'information pour le développement a été conçu avant tout pour permettre d'extraire l'information à la demande depuis un terminal exploité en direct. Ce service s'adresse à des spécialistes chargés de travaux de recherche ou de planification et de l'exécution d'activités de développement et qui veulent connaître les travaux qui ont déjà été réalisés sur un sujet particulier ou dans un secteur géographique donné. Le Système doit par exemple permettre de répondre à des questions comme celles-ci : qu'a-t-on fait en matière de prospection des ressources en eau dans les pays du Sahel? Quels documents peut-on consulter pour s'informer de ce que fait l'ONU pour la formation à la planification du développement? Le demandeur reçoit un état imprimé établi par l'ordinateur, où sont énumérés tous les documents enregistrés dans la base de données du Système qui correspondent à ce qu'il cherche. Cet imprimé fournit des renseignements complets sur chaque document indiqué, y compris une analyse succincte du contenu - ce qui permet au demandeur de déterminer s'il a besoin de consulter le document; une cote permet de retrouver celui-ci.

21. Lorsque le demandeur a trouvé, soit en interrogeant l'ordinateur, soit dans un numéro de Development Information Abstracts, une référence à des documents qui l'intéressent, il en demande copie. L'unité administrative qui avait communiqué le document au départ est alors priée de le prêter au Groupe qui en fait la photocopie à l'intention du demandeur. Toutefois, les documents qui sont encore en distribution restreinte ne sont ni prêtés ni reproduits.

III. ACTIVITES ENTREPRISES EN 1981

22. En 1981, les activités entreprises par le Groupe des systèmes d'information ont consisté principalement à :

- a) Rassembler et mettre sur ordinateur des documents émanant du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Département de la coopération technique pour le développement;
- b) Elaborer et diffuser cinq numéros de Development Information Abstracts;
- c) Extraire des informations à la demande, depuis un terminal exploité en direct;
- d) Fournir sur demande des exemplaires de documents référencés dans la base de données;
- e) Dépouiller des rapports en vue d'établir une nouvelle bibliographie sur les établissements humains;
- f) Obtenir une rétroinformation des usagers pour les besoins de l'évaluation à laquelle devait procéder le Bureau interorganisations.

A. Rassemblement et mise sur ordinateur de documents émanant du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Département de la coopération technique pour le développement

23. En 1981, le Groupe a continué à recevoir régulièrement des documents de la Section des rapports et de la Division des ressources naturelles et de l'énergie du Département de la coopération technique pour le développement ainsi que du Bureau de statistique et de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, qui n'avait envoyé aucun document depuis son installation à Vienne, a maintenant pris des dispositions pour que ses rapports non publiés soient intégrés dans le système, ce qui permettra une meilleure couverture des questions sociales.

24. Le Groupe des systèmes d'information a estimé qu'étant donné l'effectif actuel de son personnel, 1 000 rapports pourraient être dépouillés en 1981 et viendraient enrichir la base de données du Système d'information pour le développement qui, à la fin de l'année, renfermerait des informations extraites de quelque 4 200 documents. A la fin de septembre 1981, la base de données comprenait 4 100 éléments d'information et le Groupe des systèmes d'information espère ainsi dépasser son objectif à la fin de 1981.

25. La base de données doit s'enrichir prochainement de l'apport de la base de données du Système panafricain de documentation et d'information (PADIS/DEV), qui

renferme environ 1 000 articles, et de plusieurs bases de données de la CEPAL, qui comprennent environ 4 000 articles, ce qui permettra l'accès à 5 000 éléments d'information qui n'étaient pas auparavant accessibles aux fonctionnaires du Siège de l'ONU.

B. Development Information Abstracts

26. A sa première réunion de 1981, tenue le 27 février, le Groupe de travail du Comité des publications a approuvé le projet prévoyant la publication régulière des Development Information Abstracts, à condition que le coût des travaux de reproduction soit remboursé à la Section de reproduction par prélèvement sur les fonds extra-budgétaires alloués au Groupe. Cinq des six numéros prévus auront été élaborés d'ici la fin de 1981. Le premier numéro de 1981 a été imprimé et diffusé en avril 1981 et le deuxième numéro en juillet. Le troisième a été envoyé à l'imprimeur en septembre. Le premier numéro, tiré à 800 exemplaires, a été très vite épuisé, si bien que les numéros suivants ont été tirés à 1 000 exemplaires. Le nombre des institutions qui ont demandé à recevoir régulièrement ce bulletin s'élève actuellement à 600. L'OCDE a récemment prié le Groupe de fournir des renseignements sur le Système d'information pour le développement et les services qu'il offre à 1 000 institutions du monde entier affiliées au Centre de l'OCDE pour le développement; il faut donc s'attendre à ce que les usagers des services fournis par le Groupe deviennent encore plus nombreux.

C. Extraction directe des informations mises en mémoire

27. En 1981, le nombre des demandes d'informations auxquelles il a été possible de répondre en interrogeant directement l'ordinateur s'est élevé en moyenne à 85 par mois. De janvier à septembre 1981 inclus, 755 recherches ont été effectuées pour le compte de 220 usagers. De mai 1980, mois où le Groupe des systèmes d'information a commencé à offrir ce service, à septembre 1981, 2 015 recherches ont été effectuées au total.

28. En 1981, le Groupe des systèmes d'information s'est équipé d'un modem qui permet aux usagers de l'extérieur d'accéder téléphoniquement à la base de données. Plusieurs usagers de l'ONU ont utilisé cette possibilité; d'autre part, des usagers de diverses régions ont demandé à bénéficier d'un accès téléphonique au système. Afin d'éviter à ces usagers d'avoir à supporter de gros frais de téléphone pour leurs communications avec la base de données de New York, il devrait être possible à l'avenir de mettre à leur disposition un réseau spécial de télécommunications.

D. Fourniture de copies de documents

29. De janvier à septembre 1981 inclus, 380 copies de documents ont été demandées. Il a pu être satisfait à la grande majorité de ces demandes; cependant, il reste encore des documents en instance de déclassement.

30. Les rapports envoyés par le Centre pour les établissements humains sont actuellement mis sur microfiches, pour le compte de ce centre, par le CRDI. La Section des rapports du Département de la coopération technique pour le développement met actuellement sur microfiches sa collection de rapports, y compris ceux qui sont intégrés à la base de données du Système d'information pour le développement. Cette initiative facilitera considérablement la fourniture de copies de ces rapports.

E. Bibliographie sur les établissements humains

31. Dans le cadre des efforts déployés par le Centre pour les établissements humains pour créer un système d'information sur les établissements humains, conformément à la recommandation de la Conférence Habitat de 1976, selon laquelle il fallait accorder un rang de priorité élevé à la diffusion des connaissances et des données d'expérience relatives aux établissements humains, le Groupe des systèmes d'information a collaboré avec le Centre pour les établissements humains à la mise sur ordinateur de la documentation établie par ou pour le Centre.

32. En avril 1980, le Centre pour les établissements humains a publié un répertoire des rapports et films relatifs aux établissements humains, d'après des imprimés d'ordinateur fournis par le Groupe des systèmes d'information et couvrant environ 1 200 rapports sur les établissements humains intégrés à la base de données du Système d'information pour le développement. Le Centre a demandé au Groupe des systèmes d'information d'établir une deuxième bibliographie, qui sera publiée au début de 1982. Comme pour le premier projet, le Centre fournit les mois de travail nécessaires à l'établissement des résumés et des index des rapports et le Groupe se charge d'intégrer les données à la base de données du Système d'information pour le développement, de rédiger la bibliographie et ses index et de fournir des imprimés d'ordinateur qui serviront d'épreuve originale pour le tirage du volume imprimé. Les rapports mentionnés dans les deux bibliographies des établissements humains seront disponibles sur microfiches.

F. Rétroinformations fournies par les usagers en vue de l'évaluation du Système par le Bureau interorganisations

33. Etant donné que l'Assemblée générale a demandé que le Système d'information pour le développement fasse l'objet d'une évaluation externe continue, le Groupe a établi un questionnaire qui a été envoyé aux usagers avec le premier numéro de Development Information Abstracts et avec les imprimés de recherche afin qu'ils puissent donner leur avis sur l'utilité des services fournis dans le cadre du Système. Les réponses au questionnaire ont été soumises pour analyse au Bureau interorganisations.

IV. COORDINATION AVEC D'AUTRES SYSTEMES D'INFORMATION

34. Un système d'information ne doit pas fonctionner en vase clos. Il doit certes répondre aux besoins de ses usagers, mais il doit aussi être compatible avec d'autres systèmes d'information desservant des publics similaires, et la mise en commun de certaines ressources doit permettre de renforcer les services d'information dans le domaine considéré et de réduire ou d'éliminer les doubles emplois.

35. Il importe tout particulièrement que les organismes des Nations Unies harmonisent leurs conceptions quant à la manière de diffuser des informations sur leurs activités respectives. Aussi, le Groupe des systèmes d'information s'attache-t-il à coopérer avec les responsables des autres systèmes d'information des Nations Unies fournissant des données pour le développement, et à assurer la compatibilité du Système d'information pour le développement avec ces autres systèmes.

36. Dans son rapport d'évaluation ^{9/} sur le Système d'information pour le développement, qui a été communiqué à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, l'UNESCO soulignait la nécessité d'un centre de coordination de l'information pour le développement et exprimait l'opinion que le Groupe des systèmes d'information pouvait jouer un rôle important dans un réseau de services d'information pour le développement. Ce rôle pourrait comporter des activités telles que la tenue à jour d'un thesaurus commun, le maintien de la compatibilité du logiciel et de la structure des articles, et de manière générale la fourniture d'un appui et de conseils techniques aux autres éléments du réseau. L'UNESCO recommandait la création d'une base de données principale intégrant les bases de données du Groupe des systèmes d'information, des commissions régionales et d'organismes nationaux; il existerait plusieurs exemplaires de cette base de données (un à New York et un au siège de chacune des commissions régionales) de manière qu'il y ait plusieurs centres d'accès aux informations ainsi stockées. On créerait ainsi une source extrêmement utile et aisément accessible d'informations pour le développement.

37. Conscient qu'il demeurerait important d'améliorer la coordination dans ce domaine grâce à des activités du genre de celles énumérées plus haut, le Groupe des systèmes d'information a développé en 1981 ses rapports de coopération avec plusieurs systèmes et réseaux d'information des Nations Unies. Les paragraphes suivants exposent les grandes lignes de ces activités.

^{9/} Evaluation du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales : rapport établi par l'UNESCO pour l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (25 septembre 1980).

A. Commissions économiques régionales

38. Dans le domaine de l'information pour le développement, les commissions économiques régionales poursuivent des objectifs identiques à ceux du Système d'information pour le développement. Aussi est-il hautement souhaitable de maintenir la coordination entre les systèmes d'information des commissions régionales et entre ces systèmes et le Système d'information pour le développement. En 1981, plusieurs initiatives ont été prises en vue d'établir des programmes de coopération entre les commissions régionales et divers systèmes d'information des Nations Unies.

1. Système panafricain de documentation et d'information (PADIS)

39. Le Système panafricain de documentation et d'information de la CEA a commencé à fonctionner en 1980 à Addis-Abeba avec l'installation d'un mini-ordinateur exploité grâce au logiciel MINISIS mis au point par le CIRDP, qui est aussi utilisé pour le Système d'information pour le développement. Le Groupe des systèmes d'information a participé à l'étude initiale de faisabilité menée en 1979, qui a abouti à des recommandations concernant la structure du PADIS. Le premier des éléments du PADIS à devenir opérationnel - PADIS/DEV - est une base de données bibliographiques sur le développement des pays africains, qui s'adresse à peu près aux mêmes catégories d'utilisateurs que le Système d'information pour le développement et des autres systèmes d'information pour le développement (DEVISIS par exemple), et répond en gros aux mêmes besoins.

40. En avril 1981, le Groupe des systèmes d'information a été invité par la CEA à une réunion, à Addis-Abeba, des responsables des systèmes d'information des Nations Unies; cette réunion devait permettre d'étudier les modalités de la coopération entre ces systèmes d'information et le PADIS. A la suite de cette réunion, des accords de coopération doivent être conclus entre le PADIS et d'autres systèmes internationaux d'information; ces accords porteront sur l'échange de bases de données, des activités conjointes de formation et le renforcement des centres d'information des différents pays africains. Le Groupe des systèmes d'information a fourni à la CEA un exemplaire de sa base de données, qui sera intégré à la base de données du PADIS/DEV, tandis que les utilisateurs du Système d'information pour le développement pourront de leur côté accéder à la base de données du PADIS/DEV.

41. Le Groupe des systèmes d'information envisage d'adopter le système bibliographique mis au point par la CEA pour le PADIS. Ce système, mis au point en consultation avec les responsables de plusieurs systèmes africains d'information et de divers systèmes internationaux d'information, est compatible avec les systèmes SIBONU, DEVISIS et AGRIS.

2. Réunion technique d'experts pour le choix d'une base commune d'indexage

42. Les commissions régionales pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et pour l'Asie et le Pacifique, de même que le Groupe des systèmes d'information, utilisent

/...

comme base d'indexage des documents le Macrothesaurus pour le traitement de l'information relative au développement économique et social.

43. Il n'existe pas actuellement de service central de coordination pour le Macrothesaurus. Depuis la dernière édition, publiée en 1978, une abondante documentation a été consacrée au développement économique et social, notamment à la planification et à l'énergie. Les usagers du Macrothesaurus (organismes nationaux et internationaux) ont donc ajouté peu à peu de nouveaux termes, sans que personne n'assure la coordination de ces adjonctions. Ces organismes courent donc le risque de divergences terminologiques croissantes.

44. Une réunion technique d'experts pour le choix d'une base commune d'indexage a donc eu lieu à New York du 15 au 17 juin. La réunion, que le Groupe des systèmes d'information a organisée et accueillie, rassemblait des responsables des systèmes d'information de la CEPAL, de la CEA, de la CEAO, de la CESAP, du CRDI, du Groupe des systèmes d'information et de l'OCDE ainsi que des observateurs de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, du Département de la coopération technique pour le développement et du PNUD.

45. La réunion a recommandé de mettre sur pied un programme qui assure la tenue à jour du Macrothesaurus et de placer ce programme sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour bien marquer le caractère universel du Macrothesaurus. Les commissions régionales ont été chargées de gérer ce programme au niveau régional, tandis que le Groupe des systèmes d'information était prié d'organiser, en consultation avec les commissions régionales, la gestion du programme au plan mondial. A la suite de la réunion, on a pris les dispositions nécessaires à la tenue à jour du Macrothesaurus.

46. Le Groupe des systèmes d'information a été chargé de fournir les moyens informatiques nécessaires à la tenue à jour du Macrothesaurus et de diffuser auprès des usagers des mises à jour régulières.

47. Les participants à la réunion ont également examiné un programme d'échange de bases de données et ont évoqué la nécessité de normaliser la structure des bases de données afin de faciliter les échanges d'informations.

48. Des mesures complémentaires faisant suite à ces recommandations sont prévues ou en cours d'exécution. Le Groupe des systèmes d'information a envoyé un double de sa base de données à la CEA, à la CEAO et à la CEPAL et a reçu un double de la base de données de la CEPAL. En vue de la normalisation de la structure des bases de données, des journées d'études réunissant des représentants des commissions régionales et du Groupe des systèmes d'information se tiendront à la fin de 1981 au CRDI, à Ottawa; il s'agira de mettre au point une structure type, ainsi qu'un manuel et un formulaire normalisés.

B. Système international d'information démographique (POPIN)

49. La base de données du Système d'information pour le développement contient un nombre considérable de rapports sur des questions de population et constituera ainsi

/...

un élément du Système POPIN. Le Groupe de coordination du POPIN relève de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales, qui a invité le Groupe des systèmes d'information à une réunion d'experts organisée en avril 1981 à Genève, en vue de mettre au point les modalités de fonctionnement et le plan de travail du POPIN. Le Groupe de coordination du POPIN utilisera le matériel informatique du Groupe des systèmes d'information pour mettre sur pied un système d'aiguillage vers les membres du POPIN. Dans le cadre du POPIN, le Groupe des systèmes d'information travaille avec la bibliothèque du FNUAP pour intégrer à la base de données du Système d'information pour le développement environ 600 rapports relatifs à des projets du FNUAP afin de faciliter la préparation de la publication des résumés du FNUAP et de rassembler dans une base de données unique les rapports touchant les questions de population émanant du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

C. Bureau interorganisations

50. Le Bureau interorganisations ayant demandé aux organisations disposant de systèmes d'information informatisés de participer au projet expérimental "Documents pour le développement", le Groupe des systèmes d'information lui a fourni un double de la base de données du Système d'information pour le développement.

D. Bibliothèque Dag Hammarskjöld

51. Le Groupe des systèmes d'information a fait en sorte que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld puisse accéder par téléphone à la base de données du Système d'information pour le développement. La Bibliothèque n'a pas été en mesure de profiter de cette offre, faute d'un terminal équipé de l'interface nécessaire. Cependant, pendant l'année, la Bibliothèque a invité plusieurs de ses usagers à recourir au Système d'information pour le développement. Lorsque le système SISBONU permettra l'accès direct à l'information, un double de la base de données du Système d'information pour le développement sera fourni à la Bibliothèque.

E. Centre international de calcul (CIC)

52. Le Groupe des systèmes d'information a fourni au Centre international de calcul de Genève, à la demande de son Directeur, un double de la base de données du Système d'information pour le développement; les organismes des Nations Unies installés à Genève auront ainsi directement accès aux informations stockées dans cette base de données.

V. ACTIVITES ENVISAGEES POUR 1982-1983

53. L'Assemblée générale ayant décidé par sa résolution 35/217 (section XIII) de se prononcer à sa trente-sixième session sur le maintien éventuel et les méthodes de financement du Groupe des systèmes d'information, on trouvera ci-après les activités qui pourraient être entreprises en 1982-1983, si l'Assemblée se prononce en faveur du maintien du Groupe.

A. Système d'information pour le développement

54. Le Système d'information pour le développement compte à l'heure actuelle un nombre considérable d'utilisateurs et les réponses aux questionnaires qui leur ont été adressés montrent que ceux-ci estiment que le système et les services qu'il fournit sont utiles pour leurs activités en matière de recherche-développement, de planification du développement ou d'exécution de projets. Pour que le Système continue à répondre aux besoins des utilisateurs, il faudrait :

a) Continuer à élargir et à diversifier la base de données du Système. Il ne manque pas de documents émanant des diverses unités participantes qui peuvent être intégrés dans cette base de données. On estime que 1 000 rapports pourraient être dépouillés et intégrés à la base de données tous les ans, ce qui porterait à environ 6 500 le nombre total des documents et mémoires d'ici à la fin de 1983.

b) Continuer de fournir des services de recherche en direct et de communiquer à la demande des copies des documents, établir et diffuser six numéros par an de Development Information Abstracts.

B. Coordination avec d'autres systèmes d'information

55. Le Groupe des systèmes d'information peut jouer un rôle dans la coopération pour la création d'une source centralisée et facilement accessible d'informations pour le développement. Le Groupe dispose déjà d'un système d'information automatisé compatible avec d'autres systèmes d'information axés sur le développement, il a déjà mis sur ordinateur une édition trilingue du Macrothesaurus pour le traitement de l'information relative au développement économique et social et son objectif est de fournir des informations sur le développement à un public international. D'ailleurs, il ressort des recommandations faites à l'issue de la Réunion technique d'experts sur le choix d'une base commune d'indexage, qui contiennent un programme en vue de la tenue à jour du Macrothesaurus et de la promotion des échanges d'information, que le Groupe des systèmes d'information serait le mieux placé pour entreprendre ces activités, et notamment :

a) Mettre sur ordinateur les éléments ajoutés et modifications apportées au Macrothesaurus et distribuer ces mises à jour sur bande magnétique ou sous forme de documents aux commissions régionales en vue de leur distribution aux utilisateurs nationaux;

b) Etablir une nouvelle édition du Macrothesaurus, qui serait une publication des Nations Unies destinée à la vente. (Il convient de noter que les éditions précédentes se sont bien vendues).

c) Etablir une base de données comprenant les bases de données des commissions régionales et celles du Groupe des systèmes d'information, la mettre à jour régulièrement et en fournir le double à chacune des commissions régionales;

d) Etudier avec les commissions régionales les moyens de développer cette coopération.

VI. COUTS ESTIMATIFS

56. Par sa résolution 35/217 (section XIII), l'Assemblée générale a décidé que les traitements et dépenses communes de personnel relatifs au personnel de base du Groupe, soit deux administrateurs et deux agents des services généraux, seraient imputés sur le budget ordinaire en 1981 et que les frais d'exploitation seraient financés au moyen de fonds extra-budgétaires. D'après le document A/C.5/35/32 et Corr.1 (option B, par. 75), il était prévu pour le Groupe en 1981, des dépenses d'un montant de 183 300 dollars. D'après les chiffres disponibles pour la période allant jusqu'à la fin septembre, ces dépenses devraient en fait se chiffrer à 160 000 dollars environ, dont 105 700 dollars, correspondant aux traitements, ont été imputés sur le budget ordinaire. Les autres dépenses (services et fournitures spéciaux et services communs) ont été financées au moyen de fonds extra-budgétaires.

57. Des ressources extra-budgétaires destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement du Groupe en 1981 ont été reçues de la Suède (15 000 dollars) et du Département de la coopération technique pour le développement (20 000 dollars, prélevés sur le compte destiné au remboursement des dépenses d'appui aux activités de coopération technique, au titre des services fournis par le Groupe au Département). En outre, le Canada a versé une contribution de 25 000 dollars environ, correspondant aux frais de location d'un mini-ordinateur. En 1981, le Groupe a donc reçu 60 000 dollars au total de sources extra-budgétaires, dont 35 000 dollars de contributions non affectées.

ESTIMATIONS DES DEPENSES DE 1980-1981

| | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| 1. Personnel | |
| Traitements et dépenses communes de personnel pour 2 administrateurs (1 P-4 et 1 P-2) et 2 agents des services généraux (dont 1 agent de première classe) <u>a/</u> | 245 700 |
| 2. Frais de voyage | 393 |
| 3. Matériel | |
| Location d'un mini-ordinateur <u>b/</u> Entretien du mini-ordinateur Location d'une machine de traitement des textes | 59 455 |
| 4. Services et fournitures spéciaux | 16 050 |
| 5. Services communs (1981) | 11 900 |
| 6. Remboursement de dépenses d'appui (activités de fond) | <u>22 420</u> |
| | 355 918 |
| <u>Ventilation des dépenses de 1980-1981, selon l'origine des fonds</u> | |
| FUNDPAP | 125 568 |
| Compte JIA | 57 000 |
| Canada | 37 500 |
| Compte d'appui aux programmes | 30 150 |
| Budget ordinaire | <u>105 700</u> |
| | 355 918 |

a/ En 1980-1981, le poste P-4 était occupé par un fonctionnaire de la classe P-3 et le poste d'agent des services généraux de première classe par un agent d'une classe inférieure. Les chiffres de 1980 tiennent compte du report de dépenses communes de personnel de 1979.

b/ En 1980, le Groupe s'est équipé d'un mini-ordinateur dans le cadre d'un contrat de location/vente avec possibilité de résiliation ou d'achat. En 1981, le Groupe a continué de louer ce mini-ordinateur selon la même formule. Les frais de location ont été pris en charge par le Gouvernement canadien.

58. On trouvera ci-après les dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 1982-1983 dans l'hypothèse où l'Assemblée générale déciderait de maintenir le Groupe :

| | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|--|----------------|----------------|
| 1. Personnel | | |
| Traitements et dépenses communes de personnel de 2 administrateurs (1 P-4 et 1 P-2) et de 2 agents des services généraux (dont 1 agent de première classe) | 143 400 | 153 900 |
| 2. Frais de voyage | | |
| Consultations avec les commissions régionales | 4 900 | 4 800 |
| 3. Matériel | | |
| Location d'un mini-ordinateur | 24 450 | 25 550 |
| Entretien du matériel | <u>10 850</u> | <u>11 350</u> |
| Sous-total | 35 300 | 36 900 |
| 4. Services et fournitures spéciaux | | |
| Ressources pour les services de référence | 480 | 520 |
| Mise à jour du logiciel | 2 400 | 2 600 |
| Fournitures pour le traitement des données | 1 930 | 2 070 |
| Reproduction de <u>Development Information Abstracts</u> | 5 800 | 6 200 |
| Location d'un photocopieur pour le service de distribution de copies de documents | <u>1 260</u> | <u>1 340</u> |
| Sous-total | 11 870 | 12 730 |
| 5. Services communs | | |
| Location de locaux à usage de bureaux | 17 400 | 19 200 |
| Communications | 2 200 | 2 600 |
| Fournitures | <u>800</u> | <u>1 200</u> |
| Sous-total | 20 400 | 23 000 |
| Total | <u>215 870</u> | <u>231 330</u> |

Total pour l'exercice biennal : 447 200 dollars

VII. CONCLUSIONS

59. On se souviendra que l'Assemblée générale, à l'issue de ses délibérations concernant le Groupe des systèmes d'information, lors de sa trente-cinquième session, a décidé que, pour examiner l'avenir du Groupe à sa trente-sixième session, elle se fonderait sur les résultats d'une évaluation externe faite par le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information. Le rapport du Bureau interorganisations figure dans le document A/C.5/36/7, auquel est annexé le rapport d'un consultant qui a effectué l'évaluation pour le compte du Bureau. Dans son rapport, le Bureau conclut que, d'après cette étude, l'Assemblée générale a le choix entre deux possibilités pour décider de l'avenir du Groupe. L'une consisterait à augmenter les ressources du Groupe de manière qu'il puisse assurer le fonctionnement d'un système d'information complet permettant effectivement d'accéder à toute la documentation en matière de développement, ce qui coûterait approximativement 300 000 dollars par an. L'autre possibilité, si l'Assemblée générale ne voulait pas allouer au Groupe des ressources de cet ordre, serait de le supprimer. Le Bureau s'est abstenu de faire des recommandations dans un sens ou dans l'autre, étant donné que c'est à l'Assemblée générale de faire ce choix.

60. Il ressort des délibérations de l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, que si l'Assemblée décide de recommander le maintien du Groupe, trois méthodes de financement pourraient être envisagées :

- a) Inscrire les dépenses du Groupe au budget ordinaire;
- b) Financer le système sur la base du remboursement des coûts;
- c) Rechercher de nouvelles ressources, sous forme de contributions volontaires et de fonds pour frais généraux.
